

ACRLP LOCMINE

RÈGLEMENT 2017/2018

LA LOGUNEC'H

1 - Trail et Marche Nordique chronométrée

Pour les sportifs à partir de la catégorie Cadet :

Une marche nordique chronométrée de 13 km (La Logunec'h Nordik) et 1Trail la Logunec'h, sont proposées. Parcours identique. Toute personne, licenciée ou non, peut y participer.

Pour les non licenciés, la fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition de moins de 1 an à la date des épreuves est **obligatoire. Aucune dérogation ne sera acceptée.**

Pour les licenciés présentation de la licence ou la photocopie

2 - Catégories pour 2017

Les catégories d'âge ci-dessous sont valables jusqu'au 31 octobre 2017, elles changeront à partir du 1er novembre 2017 (extrait des Catégories d'âge 2017/2018 du site de la FFA).

Catégories	nés en
Cadets	2001/2000
Juniors	1999/1998
Espoirs	1995/à/1997
Seniors	1978/1994
Masters	1977 et avant

3 - Inscriptions

Pour la Marche Nordique et le Trail les inscriptions se font sur le site de Klikego

<https://www.klikego.com/>

L'inscription s'accompagne d'un paiement en ligne obligatoire et du téléchargement du certificat médical.

L'inscription devient effective après vérification de la validité du certificat médical.

Tarifs 2017	Marche Nordique	Trail
Internet	8€	8€
Sur Place	10€	10€

Fin des inscriptions sur le site : le **Jeudi 19 Octobre 12h**

Le jour des épreuves : fermeture des inscriptions à 17h30 soit 30' minutes avant le 1^{er} départ

En fonction du nombre d'inscrits, l'organisation se réserve le droit de clore les inscriptions à tout moment.

La Marche Nordique chronométrée sera limitée à 100 marcheurs. Le Trail à 250 coureurs

4 - Retrait des Dossards et remise du lot

Pour la marche Nordik et le Trail : à partir de 16h à la Halle des sports à Locminé (village de la course).

Émargement à la remise du dossard et récupération du lot.

Pour les inscriptions sur place, les concurrents devront présenter la licence de la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) ou remettre un certificat médical de non contre-indication de la course à pied en compétition, datant de moins de 1 an.

Le certificat médical ne sera pas restitué au coureur à l'issue de la course, mais sera conservé par l'organisation (pendant 1 an, conformément à la réglementation des courses hors-stade). Prévoir une photocopie.

5 - Accès et Parking

Un fléchage est mis en place le jour de l'épreuve à l'entrée de la ville

Un parking est mis à disposition des coureurs à proximité du parcours.

Pour ne pas gêner le bon déroulement des épreuves, l'organisation demande aux participants d'utiliser ce parking et de respecter les indications des bénévoles.

Des commissaires de courses et un balisage adapté seront mis en place le jour de l'épreuve.

6 - Parcours

Un plan des parcours sera affiché à proximité du départ.

Par ailleurs, il est visible sur le site internet de l'association.

L'organisation se réserve le droit de le modifier sans préavis, si besoin était.

7 - Déroulement de l'épreuve, ravitaillement et secours

Les dossards devront être fixés sur le **dévant du maillot** et ne devront en aucun cas être réduits, ni découpés, ni pliés sous peine de disqualification.

Tout concurrent n'ayant pas son dossard apparent se verra interdire l'accès à la ligne d'arrivée.

En cas d'abandon, le concurrent prévient un commissaire et lui remet son dossard ; celui-ci lui indiquera le moyen le plus facile pour regagner l'arrivée.

Le poste de ravitaillement de l'arrivée et le poste de secours sont situés sur le parcours.

Un autre poste de ravitaillement, dédié aux épreuves de 13km (Nordik, Taril) est situé à la mi- parcours

L'organisation se réserve le droit de modifier l'emplacement des postes de ravitaillement et de secours sans préavis.

Le Trail et la Marche dont les départs seront donnés à 18h et 18h15 nécessiteront pour le retour une lampe frontale

8 - Résultats

Les classements seront affichés sur un tableau après chaque épreuve dès que possible.

Le classement officiel sera disponible dans la semaine qui suit sur internet sur les sites suivants :

- klikego <http://klikego.com/my/resultats.jsp?top-tab-selected=2>
- le site de la Ligue de Bretagne des Courses Hors Stade <http://www.couirenbretagne.fr/>
- le site de l'association <http://acrpl.fr>

9 - Podiums et récompenses

Le podium aura lieu à l'issue des épreuves.

Les 3 premiers au scratch seront récompensés ainsi les 1^{er} par catégorie sans cumul possible. (Coupe et produits locaux)

10 - Assurance

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

Les médecins et/ou officiels pourront arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

11 - Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image (fixe et audiovisuelle), prise à l'occasion de sa participation à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

12 - Responsabilité

Tous les concurrents s'engagent à respecter l'intégralité des 12 articles de ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve découlant du non-respect de l'un ou plusieurs des articles de ce règlement.